

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 15 MARS 2023 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-03-15/02

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI –

Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS;

Alain COSTA – Sandrine HUVERNE – Jean LACOMBE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT.

Excusées avec procuration : Saïda HADDOUR (procuration à Marc LOCATELLI) ;

Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).

Excusées : Estelle MORAND – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

Objet : TARIFS ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) 12/17 ANS ET ANIMATIONS JEUNESSE

Il est rappelé au Conseil d'administration que les tarifs des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 12/17 ans n'ont pas été réévalués depuis 2019.

Compte tenu de l'inflation (moyenne de 11 % entre 2019 et 2022, source INSEE) et de l'augmentation du coût des énergies, il est proposé de revaloriser les tarifs, avec application à compter des vacances d'été 2023.

Il est également proposé d'introduire de nouvelles tranches de quotient familial, en cohérence avec ce qui est pratiqué pour les services périscolaires de la commune de La Roche-sur-Foron et de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Les tarifs s'établiraient donc comme suit :

Activité ALSH	Quotient familial						
	0 € à 400 €	400,01 € à 800 €	800,01 € à 1600 €	1600,01 € à 2200 €	2200,01 € à 3000 €	Supérieur à 3000,01 €	Hors Commune
A la demi-journée /A la journée (sans prestataire)	3 € / 6 €	3,50 € / 6,50 €	4 € / 7 €	4,50 € / 7,50 €	5 € / 8 €	5,50 € / 11 €	6 € / 12 €
- A l'activité (avec prestataire) - Camps et mini camps	50% du coût *	60% du coût *	70% du coût *	80% du coût *	90% du coût *	100% du coût *	110% du coût *

*Les frais liés au personnel ne sont pas pris en compte.

NB : Afin de permettre d'appliquer les tarifs au QF, il est indispensable de fournir les documents demandés (CAF ou revenu fiscal). Dans le cas contraire, le tarif maximum est appliqué.

Il est rappelé qu'il existe aussi un tarif de billetterie pour les actions d'animation organisées par le service Jeunesse et que les produits de celles-ci sont désormais encaissés, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, par le biais de la même règle de recettes. Le fonctionnement apportant satisfaction, il n'est pas nécessaire de le revoir et cette billetterie peut être maintenue à l'identique, avec les mêmes codes couleurs et valeurs des tickets :

Tickets	Valeur €
Rose	1,00 €
Bleu ciel	1,50 €
Vert pomme	2,00 €
Orange	5,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par quatorze voix pour et une abstention (Marie FISCHER):

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 12/17 ans comme proposé ci-dessus.
- **DECIDE** de l'application de cette revalorisation à compter du **1^{er} mai 2023**.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **28 MARS 2023**
Publié le **28 MARS 2023**
Notifié le **28 MARS 2023**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 15 mars 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

